

# Un Conseil local de la biodiversité à Rennes

**D'où est venue la mise en place d'un Conseil Local de la Biodiversité ?**

Historiquement, l'idée est venue des acteurs associatifs, basés à la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes, en écho à une expérience similaire qui avait lieu à Nantes. La réflexion a germé sous l'ancien mandat municipal, et a demandé un an et demi de discussions.

**En quoi consiste exactement ce conseil ?**

C'est une instance dans laquelle on va retrouver trois collèges : un collège « associatif » avec des structures telles que Bretagne Vivante, la Ligue de Protection des Oiseaux, Ille et Vilaine Nature Environnement (Ivine), le Groupe Mammalogique Breton, la Maison de la Consommation et de l'environnement... ; un collège « scientifique » avec les universités de Rennes 1 et Rennes 2 , l'Agrocampus, l'Inra... ; un collège « administratif et technique » avec la ville de Rennes, Rennes Métropole, le Conseil Départemental, le Conseil Régional...

Il y aura entre 7 et 8 membres par collèges, soit environ 24 membres. C'est une instance que nous voulons vigilante, et qui s'engagera sur le territoire de la ville.

## **Quel est son objectif ? A quoi servira-t-il ?**

Voté en Conseil Municipal en décembre, il sera installé officiellement durant la première quinzaine de mars. Sa grande prérogative est la mutualisation des connaissances, entre les acteurs scientifiques, associatifs et institutionnels. Cela sera particulièrement utile pour la création d'un atlas communal de la biodiversité par exemple. Le deuxième type de travail mené sera également le partage des connaissances en matière de biodiversité vers la population rennaise. Nous voulons mener des actions qui permettront de sensibiliser les habitants à la préservation de la biodiversité en ville : organisation des 24 heures de la biodiversité en 2016, de la Nuit de la Chauve-Souris avec le Groupe Mammalogique de Bretagne en Août, label « Ligue de protection des oiseaux », pour les parcs de la ville..Un travail autour de la vulgarisation des concepts de « trame verte » et « trame bleue » sera également mené. Le conseil pourra en outre donner rendre des avis consultatifs sur les projets menés par la ville.